santé
famille
retraite
services
Midi-Pyrénées Nord

payé 23/06/25

LP: 2C 184 947 6452 0

000291-01/04-0-0-0 - CEL
MR AYMARD BENOIT
LD LES CLAUX BAS
46150 CRAYSSAC

Vos références à rappeler
1820546042015
Secteur : 1J2A
Référence Procédure : MD25004
Dossier suivi par :
CHRISTOPHE LACAZE
RESPONSABLE SERVICE RCT CTX
MSA MPN
Tél : 05 65 75 39 00

Recommandé avec AR

MISE EN DEMEURE POUR LE RECOUVREMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Madame, Monsieur,

Votre situation indique que les créances ci-dessous demeurent impayées. Si vous avez effectué des versements récents pour régler ces créances, il n'est pas utile de tenir compte de ce courrier.

Le paiement de ces sommes est à effectuer à la date indiquée dans le papillon ci-après.

Période	NATURE	PRINCIPAL Montant en Euros	MAJORATIONS / PENALITES Montant en Euros	MAJORATIONS / PENALITES Date Application	TOTAL en Euros
2024	CSG		57,18	30 / 03 / 2024	57,18
	RDS		3,29	30 / 03 / 2024	3,29
	APPEL PROV		141,08	30 / 03 / 2024	141,08
	COT NON SALARIE		6,27	30 / 03 / 2024	6,27
	AP RCO		22,84	30 / 03 / 2024	22,84
			230,66	**Reste à payer**	**230,66**

Le montant des majorations de retard et pénalités ci-dessus indiqué est arrêté sans préjudice des majorations de retard complémentaires restant à courir jusqu'à la date effective du paiement total des cotisations.